

**Handelsvennootschappen 2001-1 — 2001-11**

**« Mupagemo », Mutuelle de Participations et de Gestions mobilières et immobilières, société anonyme, à Bruxelles**

Rue de l'Industrie, 19

Registre du commerce de Bruxelles, n° 262108

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue devant Me Pierre Van Halteren, notaire à Bruxelles, le sept juin mil neuf cent soixante-huit, à Bruxelles, rue Guimard, 18.

**PROCES-VERBAL DE CARENCE**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue devant Me Pierre Van Halteren, notaire à Bruxelles, le sept juin mil neuf cent soixante-huit, à Bruxelles, rue Guimard, 18.

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Cyrille Vander Vennet, président du conseil d'administration.

Le président expose :  
L'assemblée a pour ordre du jour :  
1. Augmentation du capital social à concurrence de dix millions de francs pour le porter de cent cinquante millions de francs à cent soixante millions de francs par incorporation au compte capital d'une somme de dix millions de francs à prélever sur le compte « provision pour aléas », et création de deux mille actions de cinq mille francs chacune, identiques à celles existantes et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir du premier janvier mil neuf cent soixante-huit, et attribution gratuite aux actionnaires, à raison d'une action pour quinze actions anciennes sans délivrance de fractions.

**Modifications aux statuts :**

Article 5, pour le remplacer par le texte suivant :  
Le capital social est fixé à cent soixante millions de francs et est divisé par trente-deux mille actions de cinq mille francs chacune.

Article 6, pour y ajouter in fine le texte suivant :  
Deux mille actions créées lors de l'augmentation de capital du sept juin mil neuf cent soixante-huit, augmentation de capital réalisée par incorporation au capital d'une somme de dix millions de francs, prélevée sur le compte « provision pour aléas », sont attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quinze actions anciennes.

M. le président expose :

Les convocations, contenant l'ordre du jour, ont été faites par les annonces insérées deux fois, à huit jours d'intervalle, le sept et le quinze juin mil neuf cent soixante-huit.

M. le président expose :

I. Que l'assemblée a pour ordre du jour :  
1° Augmentation du capital social à concurrence de dix millions de francs pour le porter de cent cinquante millions de francs à cent soixante millions de francs, par incorporation au compte capital d'une somme de dix millions de francs à prélever sur le compte « provision pour aléas », et création de deux mille actions de cinq mille francs chacune, identiques à celles existantes et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir du premier janvier mil neuf cent soixante-huit, et attribution gratuite aux actionnaires, à raison d'une action pour quinze actions anciennes sans délivrance de fractions.

*L'Agence économique et financière*, journal publié à Bruxelles, numéros des dix-neuf/vingt et vingt-neuf mai mil neuf cent soixante-huit.

III. Que, pour assister à l'assemblée, les actionnaires ci-après nommés se sont conformés aux prescriptions de l'article 22 des statuts sociaux.

IV. Que, sur les trente mille actions de cinq mille francs chacune existantes, l'assemblée n'en a représenté que deux mille quatre cent soixante, soit moins de la moitié du capital social.

V. Que, par conséquent, la présente assemblée n'est pas valablement constituée pour délibérer sur les objets à l'ordre du jour. Une nouvelle assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour pour le vingt-six juin mil neuf cent soixante-huit et délibérera valablement quel que soit le nombre de titres représentés.

Ont été présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires suivants, lesquels, d'après renseignements fournis, possèdent respectivement les titres mentionnés ci-après :

- 1. M. Cyrille Vander Vennet, directeur honoraire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, demeurant à Bruxelles, rue Guimard, 19, propriétaire de cinq actions ..... 5
- 2. La société de droit panaméen « Phasa Corporation Inc. », ayant son siège à Panama, 8, Calle Aquilino de la Guardia, propriétaire de deux mille quatre cent trente-cinq actions ..... 2 435
- 3. Mlle Eugénie Kneipe, secrétaire, demeurant à Schaerbeek, boulevard Général Wahis, 24, propriétaire de dix actions ..... 10
- 4. Mme Anna Desart, secrétaire, veuve de M. Charles Gérimaux, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Crockaert, 64, propriétaire de dix actions ..... 10

Ensemble : deux mille quatre cent soixante actions 2 460

Les actionnaires sous 2 et 3 sont ici représentés par M. Cyrille Vander Vennet, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé, qui demeureront ci-annexées.

La séance est levée à dix heures quinze minutes.

De tout quoi, ledit notaire Van Halteren a dressé le présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et de l'assemblée ont signé avec le notaire.

(Suivent les signatures.)

Enregistré deux rôles un renvoi au 3e bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le 10 juin 1968, volume 53, folio 22, case 9. Reçu cent cinquante francs. Le receveur a.i., (signé) R. Ost.

Pour expédition conforme :  
(Signé) P. Van Halteren.

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles le 3 juillet 1968. (130)

**N. 2001-2**

**« Mupagemo », Mutuelle de Participations et de Gestions mobilières et immobilières, société anonyme, à Bruxelles**

Rue de l'Industrie, 19

Registre du commerce de Bruxelles, n° 262108

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL  
MODIFICATION AUX STATUTS**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue devant Me Pierre Van Halteren, notaire à Bruxelles, le vingt-six juin mil neuf cent soixante-huit, à Bruxelles, rue Guimard, 18.

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Cyrille Vander Vennet, président du conseil d'administration.

M. le président désigne comme secrétaire, M. Paul Laurent, directeur honoraire des contributions, demeurant rue Beeckman, n° 29, à Uccle, et choisit comme scrutateurs, Mme Anna Desart, veuve de M. Charles Gérimaux, et Mlle Eugénie Kneipe, toutes deux ci-après qualifiées.

M. le président expose :

I. Que l'assemblée a pour ordre du jour :  
1° Augmentation du capital social à concurrence de dix millions de francs pour le porter de cent cinquante millions de francs à cent soixante millions de francs, par incorporation au compte capital d'une somme de dix millions de francs à prélever sur le compte « provision pour aléas », et création de deux mille actions de cinq mille francs chacune, identiques à celles existantes et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir du premier janvier mil neuf cent soixante-huit, et attribution gratuite aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour quinze actions anciennes sans délivrance de fractions.

